

Prénom **NOM** :

Mise à jour
du 16/12/2013

Pour vous déplacer dans le
tableau
Utiliser la touche tabulation

Mail (**important pour vous répondre plus vite**) :

@

	jour	mois	année
Date de naissance			
Date de retraite			

Instituteurs spécialisés (CAFIMF, CAPSAIS, CAPA-SH, DEPS)	15 pts
Instituteurs CPD EPS, MFIEN	41 pts
Directeur classe unique	3 pts
Directeur 2 à 4 classes	16 pts
Directeur 5 à 9 classes	30 pts
Directeur 10 classes et plus	40 pts
Directeur Adjoint SEGPA	50 pts
Directeur EREA	120 pts

	Instit	PE	PE HC
Echelon	Indice	Indice	Indice
1	341	349	495
2	357	376	560
3	366	432	601
4	373	445	642
5	383	458	695
6	390	467	741
7	399	495	783
8	420	531	
9	441	567	
10	469	612	
11	515	658	

Indice de référence :

(détenu depuis 6 mois au moment du départ en retraite voir ci-contre)



Ancienneté à la date de départ en retraite

(avec service militaire obligatoire)

ans mois jours

Ancienneté et temps partiel

Compter le temps partiel à temps complet ainsi que les années d'étude rachetées (liquidation)

15 ans de services actifs (O/N)

OUI

Attention

Il s'agit uniquement des services d'instituteur(trice) après 18 ans (et non de PE)

Temps partiel

Quotité Nbre de trimestres

Temps partiels possibles

Période 1

50%

50% 55,56% 62,50% 66,67%

Période 2

75%

75% 77,78% 80%

Période 3

80%

service hors Europe 1/2

ans mois jours

service hors Europe 1/3

ans mois jours

Nombre d'enfants

Dont Nbre d'enfants nés avant le 1/01/04 soumis à conditions d'interruption d'activité dans la fonction publique

Conditions : Enfants nés avant le 1er janvier 2004 ayant fait l'objet pour toi (de fait, **sauf très rare exception, les hommes sont exclus de cette disposition** car ne se sont pas arrêtés 2 mois pour chacun de leur enfant) d'au moins 2 mois de congé maternité, d'adoption, parental ou de présence parental en tant que fonctionnaire (titulaire ou stagiaire) ou comme non titulaire si les services ont été validés ou nés durant les études avec un recrutement dans les 2 ans suivant l'obtention du diplôme.

Dont Nbre d'enfants nés après le 1/01/04

Nbre d'enfants ouvrant droit aux 2 trimestres d'assurance

Uniquement pour les enfants nés après le 01/01/2004. S'annule en cas de congé parental, temps partiel de droit ou disponibilité pour élever son enfant.

Pour les pères et mères de 3 enfants et plus uniquement

année de naissance du troisième enfant

Nbre d'enfants répondant aux règles pour l'ouverture des droits à partir de 15 ans de service

Sont comptés les enfants vivants (ou élevés durant 9 ans avant 16 ou 20 ans si ceux du conjoint ou enfants sous tutelle) ayant fait l'objet de 2 mois d'interruption d'activité dans le public comme dans le privé et ceux nés durant 1 période non travaillée
Attention : cette possibilité disparaît pour toutes les mères qui ne rempliront pas ces conditions (3 enfants et 15 ans de service) avant le 1^{er} janvier 2012

Trimestres d'études rachetés

Pour liquidation

Pour durée d'assurance

Un maximum de 3 ans (12 trimestres) peut être racheté pour chacune des catégories

Trimestres validés dans d'autres régimes

Autres régimes d'assurance

Pour connaître votre nombre de trimestres validés dans d'autres régimes d'assurance, aller sur le site de la CNAV :

<http://www.cnnav.fr>

ATTENTION : on ne peut pas valider plus de 4 trimestres par an, tous régimes confondus.